

PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

ARRETE n° 2018 - SG - 1080

Portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département

LE PREFET DE MAYOTTE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code électoral notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11
- VU le décret du 28 mars 2018 portant nomination de M. Dominique SORAIN, Préfet de Mayotte et délégué du gouvernement ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ administrateur civil hors classe, Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°882/SG/2018 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature à M Edgar PEREZ, sous-préfet hors classe en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral;
- VU les propositions des maires concernés ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

ARRÊTE

Article 1 : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, mesdames et messieurs les maires, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Mamoudzou, le

1 7 mm: 2013

Le Préfet de Mayotte our le Préfet et par gale ation Le Secrétaire gers al

Edgar PERE

Annexe à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2018 Communes de 1000 habitants et plus

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Conseillers municipaux appartenant aux deuxième et troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
ACOUA	MADI ABDALLAH Hannati Bint SAID Mariame MADI OUSSENI Djabiri	HAMIDI Antufiya BE MBOUCHI Balkia
	Suppléants : HAMIDOU Amina	TOUMBOU Nour
BANDRABOUA	BACO Charafidine OILI Fatima BINCHEHI Fatima	DAOUDOU Soumaila AHAMADA Ali
BANDRELE	OMAR FOUNDI Rifcati ANDJIBOU Nourou INOUSSA Ei-Sat Salim	MADI-OUSSENI Issoufi M'CHINDRA MARI Assani
BOUENI	SALIM Fatima HEDJA Elline DAOUDA Mohamed	MKADARA Afidati HENRY Daniel Martial
CHICONI	MADI OUSSENI Mohamadi ALBERT Zalia MADI Djouma	BOINA Bibi ALI Tadjidine
CHIRONGUI	BACO OUSSENI Mariame ISMAILA MDEREMANE Saheva BAMANA Chaharane Saïd	MARI Mouridou MADI Soufiata
DEMBENI	DJAFFOU Saïd MROUDJAE Sitirati HOUMADI Mirsoidi	HAMADA Soihibou MOUHOUSSOUNE Sarah
DZAOUDZI LABATTOIR	BOURA ABDOU Amina FAZUL Chams Eddine Mohamed ABDOU OUSSENI Saidy	OUBEIDI-LAHI Houdi AHAMADA SIMBA Omar
KANI KELI	N'DAKA Andjani AMADA Anfiati Haoi HAMIDOU Florine	MOUSSA Hamidou ABDULLAH Attoumani Black
KOUNGOU	RIDJALI Fatima MOUCHITALI Saloua MADI Ali	SELEMANI Hamissi ALI MADI Yasmine
MAMOUDZOU	OUSSENI MOHAMED Tani MADI RAZAFINDRANORO Tantely SIDI Nadjayedine	SOILIHI Abdourahamane ALI Djoumoi Mohamadi
M'TSAMBORO	SAID TOTO Abibacar SOYIFFI Fahardine MADI-OILI Chaanlati	ABDOU Chifain AHAMADA GOULU Toufaili
M'TSANGAMOUJI	ALIDINA ASSANI Chaka OUMARI Radhia ALI BACARI Charafina	MAHAMOUDOU Roukia MOHAMED Ambidati
OUANGANI	AHMED Kamardine TAMADOUNI Rahadati BACAR Idrack	PORT SAID Anssiffoudine ATTOUMANI Harouna
	suppléant SAANDI Tavavy	HAMADA Dahalane
PAMANDZI	MOHAMED Salimata	MAANDHUI Ousseni

	DAOUD Badroudini IBRAHIM Mamy	EL HADAD Soihirat	
SADA	ANTOINE Ibrahim Salam DJIHADI Anrabia CHANFI Hamidi	ABDALLAH Saĭd MADI Assani	
TSINGONI	ARMAND Marie Jeanne HILALI Mbae MROIVILI Mouhamadi Moindjie	BOINAHERY Ibrahim BACAR Omar	